

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean-Marie HIRTZ, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Elisabeth LETONDOR, Jean-Yves SAUSEY, David CARABIN.

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA
Elisabeth LETONDOR à Pascal PELINSKI
David CARABIN à Marie-José AMAH

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 21 avril 2015

N°2015-030

Objet : Tarification de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement - vacances d'été - à partir du 6 juillet 2015

Rubrique : 8.1

Rapporteur : Marie-José AMAH

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 avril 2013 fixant la tarification des ACMSh.

Après avis favorable de la commission Temps de l'Enfant réunie le 14 avril 2015, il est proposé de revoir les tarifs ainsi :

QUOTIENT MENSUEL	Malzévillois Tarif à la journée	Extérieurs Tarif à la journée
De 0 € à 1 763,99 €	16,00 €	19,00 €
De 1 764 € à 3 240,99 €	17,00 €	20,00 €
Supérieur à 3 240,99 €	18,00 €	21,00 €

Les participations CAF (prestations de service et aides aux vacances) sont à déduire de ces tarifs pour les ayants droits.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la nouvelle tarification de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement pour les vacances d'été.



**Le Maire,
Bertrand KLING**